

LA SECURITE ENVIRONNEMENTALE : COMBIEN DE DIVISIONS ?

PAR

Henri LEVAL*

Dans un essai récent¹, Jacques Attali ose espérer que des forces positives, « l'hyperdémocratie », auront, « vers 2060 », le dernier mot : « de nouvelles technologies rendront [...] possible une nouvelle abondance en énergie et en eau dans un environnement protégé et apaisé ». On ne demande, à vrai dire, qu'à espérer, avec lui, cet avènement heureux. Reste que cette issue victorieuse, non assurée, qui n'a valeur, selon l'auteur, à ce stade encore, que de « pronostic », devra triompher au préalable de tensions telles (pollutions, déforestation, accompagnées de la disparition en grand nombre d'espèces vivantes) « qu'il n'est pas certain que l'espèce humaine puisse y survivre ».

La futurologie est un art délicat. Personne ne sait si la planète saura à long terme retrouver, à l'issue de tant de traumatismes annoncés, un équilibre. Ce qu'accrédite cet essai, avec bien d'autres, c'est que l'environnement n'est plus simplement devenu pour l'homme une variable d'accompagnement, mais bien une donnée-clef de sa survie.

L'expression « sécurité environnementale » prend toute sa résonance et son ampleur, pensons-nous, en ayant à l'esprit cette caractérisation qu'un ancien Premier ministre français risquait, en 2006, dans un débat télévisé² à l'occasion de la campagne pour les dernières élections présidentielles : le péril écologique, « *c'est la première arme de destruction massive !* ». Ce qualificatif nous paraît particulièrement bien approprié : il trahit cette réalité que, parmi les modifications environnementales que l'action humaine a produites, si certaines sont silencieuses et insidieuses, d'autres sont capables de se répercuter en phénomènes de violence et, au-delà, de ce qu'on entrevoit pour les armes de destruction massive (ADM), par ailleurs, il justifie et explique pourquoi des organisations internationales et des experts spécialistes de la sécurité souhaitent commencer à se soucier sérieusement d'environnement.

Une démarche méthodique pour aborder ces questions nous semble passer par un examen critique de la notion de sécurité environnementale. Car si celle-là a fait irruption dans l'ordre du jour des débats diplomatiques, elle n'en reste pas moins, dans le milieu diplomatique, une expression néologique discutée, ce qui justifie qu'on s'y arrête.

* Diplomate en poste à la représentation permanente de la France auprès de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE, Vienne, Autriche). Les opinions exprimées ici n'engagent que leur auteur.

¹ Jacques ATTALI, *Une brève histoire de l'avenir*, Fayard, Paris, 2006, 422 p.

² Propos de Laurent Fabius à l'occasion du troisième débat télévisé entre candidats socialistes, 7 nov. 2006.

LA SECURITE ENVIRONNEMENTALE, UN CONCEPT SECURITAIRE COMME UN AUTRE ?

L'expression « sécurité environnementale » peut se comprendre intuitivement comme la prise en compte des pressions environnementales négatives auxquelles nous assistons déjà et qui vont redoubler, dans les stratégies de défense nationales ou plus largement dans les conduites de politique (de sécurité) nationale, ces dernières associant alors les sociétés civiles dans les actions à entreprendre. La base de données entretenue par les Nations Unies et le « Millenium Project »³ contient des considérations intéressantes sur différentes définitions de cette notion, dont elle relève notamment l'absence de définition internationalement reconnue. Celle du professeur J. Barnett, selon laquelle « *la sécurité environnementale est la minimisation pro-active des menaces anthropiques sur l'intégrité fonctionnelle de la biosphère et sa composante humaine symbiotique* »⁴, peut servir de point de repère ; précise, elle montre que le monde scientifique et académique a contribué à créer cette notion.

Si nous en restons à l'acceptation courante du terme, on voit assez vite en émerger quelques imperfections. Tout d'abord, le terme « sécurité », dans un sens polémologique classique, suppose une menace bien identifiée, en général extérieure au corps qui la reçoit ; la défense, dans ce contexte, est alors l'essai d'adaptation de son propre dispositif ou du système à la menace : on lit ainsi, dans le dernier Livre blanc français sur la défense et la sécurité nationale⁵, que « *la stratégie de sécurité nationale a pour objectif de parer aux risques ou menaces susceptibles de porter atteinte à la vie de la Nation* ». Cependant, comment, dans une analyse bien comprise de la sécurité environnementale, parer facilement à un risque ou à une menace qu'on secrète soi-même⁶, ce qui semble être le cas actuel des causes premières des modifications de l'environnement ? Une autre considération, qui altère quelque peu la portée et la force démonstratrice de la notion de sécurité environnementale, est que beaucoup des défis environnementaux auxquels nos sociétés se trouvent confrontées n'ont pas le degré aigu d'une menace courante : qu'il s'agisse de la montée lente du niveau des mers et océans, de l'augmentation imperceptible du taux de CO² dans l'atmosphère, de la baisse corollaire du taux d'oxygène, au moins dans les villes, de la disparition – silencieuse – de nombre d'espèces vivantes : autant de phénomènes qu'il est difficile de faire admettre au *vulgum pecus* comme des menaces caractérisées. D'abord parce que leur progression, quoique rapide, reste infime à l'échelle d'une vie humaine – or, tout danger est d'autant plus signalé qu'il laisse une trace visible sur un repère simple – ; ensuite, parce que certains soutiendront que ces phénomènes sont déjà intervenus dans l'histoire de l'humanité (cycles et alternance de périodes climatiques chaudes et froides ; extinction d'espèces, dont certains argueront qu'elle aboutit à la sélection d'espèces plus résistantes, selon un scénario d'ailleurs fréquemment présenté comme à l'origine de la sélection d'*homo sapiens sapiens*).

Ces réserves conceptuelles ont l'air de pure méthode, mais il n'en est rien. A l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), les débats tendus, courant 2007, pour mettre au point une décision ministérielle, puis en fin de compte, seulement, une « déclaration » ministérielle sur « l'environnement et la sécurité » ont, après

³ Cf. le site Internet www.acunu.org/millennium/env-sec/html.

⁴ J. BARNETT, « Environmental security: now what ? », Séminaire au département de Relations Internationales de la Keele University, 4 déc. 1997.

⁵ *Livre blanc sur la défense*, Odile Jacob/La Documentation française, Paris, juin 2008, p. 62.

⁶ Même si ce Livre blanc admet (cf. p. 57) qu'il y a dorénavant (avec le terrorisme) un continuum entre sécurité intérieure et sécurité extérieure.

s'y être essayé, conduit à renoncer à l'emploi, dans le corps du texte et dans le titre de cette Déclaration, du terme « sécurité environnementale », certains Etats participants ou délégations⁷ mettant en avant l'opacité ou l'absence de définition établie de cette notion. De fait, le terme « sécurité environnementale » ne figure plus dans cette Déclaration⁸. Son article 6, d'après lequel « l'OSCE pourrait contribuer à une meilleure prise de conscience des impacts potentiels sur la sécurité des défis environnementaux en utilisant son forum de dialogue, en favorisant l'échange d'expériences et de meilleures pratiques et en intégrant de telles considérations dans ses activités », est révélateur : on y voit que la périphrase « impacts potentiels sur la sécurité des défis environnementaux » a remplacé, *in fine*, la commode expression « sécurité environnementale ».

A un autre niveau, on notera que le terme « sécurité environnementale » n'a été employé, en avril 2007, lors du premier et à ce jour unique débat au Conseil de sécurité des Nations Unies sur le changement climatique, que par le représentant de la... France⁹, quoique le plus grand nombre des délégations convinrent, lors de ce débat tout à fait remarquable, que, effectivement, le changement climatique est et continuera à être lourd de conséquences pour la paix, la sécurité et la stabilité.

C'est précisément parce que ce débat onusien s'est amplement référé aux travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et à son dernier rapport sur le changement climatique, qu'il nous paraît utile, à présent, de caractériser rapidement les menaces environnementales dont font état les experts.

A QUELS TYPES DE MENACES SOMMES NOUS CONFRONTES ?

Bien que le 4^e rapport d'évaluation (QRE) du GIEC n'emploie pas le mot de menaces mais s'en tienne aux termes plus scientifiques et neutres d'« impacts » ou d'« effets négatifs », nous pensons pouvoir employer le terme de menace, notion passerelle avec le monde de la sécurité, en raison de la gravité et de l'étendue des effets du changement climatique, à même de créer des tensions, susceptibles, à leur tour, de déboucher sur des conflits. Si toutes les conséquences du changement climatique ne sont pas d'emblée spectaculaires, toutes semblent pouvoir l'être à terme.

Evénements climatiques extrêmes plus fréquents et plus intenses

Le 4^e rapport d'évaluation du GIEC qualifie de « très probable » les « précipitations extrêmes » (toutes régions) et de « probable » l'augmentation de l'activité des cyclones tropicaux¹⁰. Ce sont malheureusement ces événements qui sont les plus parlants pour le grand public, ceux qui « signent » le changement climatique et l'identifient clairement à une « ADM ». En effet, il y a un lien direct entre une élévation des températures ambiantes ou de surface des mers et des océans et ces événements. En fait, les énergies déployées par ces phénomènes météorologiques vont au-delà des puissances des ADM, l'équivalent de cinq bombes d'Hiroshima par seconde pour un cyclone tropical¹¹. L'Asie et l'Atlantique-Nord

⁷ Russie, Etats-Unis et, également, de manière assez paradoxale, la Commission européenne.

⁸ Déclaration de Madrid sur l'environnement et la sécurité (MC.DOC/4/O7, 30 nov. 2007).

⁹ M. de la Sablière : « nous pensons que le changement climatique figure parmi les principales menaces qui pèsent sur l'avenir de l'humanité et mettent en danger sa sécurité environnementale ».

¹⁰ Cf. p. 2 et tableau RiD3 du QRE, « Résumé de synthèse à l'intention des décideurs ».

¹¹ Cf. *Le Monde*, « Le cyclone tropical, formidable machinerie thermodynamique », 25 sept. 2005.

n'auront bientôt plus le privilège de tels événements climatiques, une tornade en France à l'été 2008, dans la région de Maubeuge, localisée mais dévastatrice, en a servi un exemple.

Menaces sur les côtes/les petites îles

Lors du débat de 2007 au Conseil de sécurité sur le changement climatique, une des interventions les plus explicites aura été celle du représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, intervention prononcée au nom des petits Etats insulaires en développement du Forum des îles du Pacifique : « *une élévation de 50 cm du niveau de la mer inonderait complètement [nos] Etats insulaires, mettant en danger la survie de leur population humaine* ». Or, le scénario le plus sévère du QRE, le scénario A1FI (teneur atmosphérique en CO₂ portée à 1 550ppm), prévoit une élévation du niveau des mers d'une valeur située entre 0,26 et 0,59 m pour 2090-2099 comparée à 1980-1999. Toujours d'après ce rapport, l'inlandsis groenlandais devrait continuer à se rétracter et contribuer à l'élévation du niveau des mers après 2100. Une hausse ininterrompue des températures après cette date pourrait élever le niveau de la mer de quelque 7 mètres.

Plus près de nous, les Pays-Bas, au titre du Plan Delta – un plan qui fait l'unanimité de la population –, vont investir 1,5 milliard d'euros par an jusqu'en 2050, puis 1 milliard jusqu'en 2100 pour renforcer les digues qui protègent le pays et prévenir un envahissement par les eaux.

Signalons qu'avant la submersion qu'ils redoutent, les petits Etats du Pacifique constatent dès à présent le blanchiment et la dégradation des coraux proches de leurs îlots et, concomitamment, la fuite des bancs de poissons qu'ils abritaient.

Dégradation des terres, sécheresse

Le QRE qualifie de « *hautement probable* » l'aggravation des sécheresses dans les zones semi-arides que sont le bassin méditerranéen, l'ouest des Etats-Unis, le Sud africain et le Nordeste du Brésil. Au Conseil de sécurité, en avril 2007, le représentant de la Namibie a donné un témoignage également très clair des effets du changement climatique pour son pays : « *une grande partie de la Namibie est aujourd'hui sujette à des sécheresses fréquentes, tandis que, parallèlement, une autre partie est inondée* ». En Ouganda, le changement climatique a déjà un impact sur le niveau d'eau du Lac Victoria et la capacité hydroélectrique du barrage d'Owen Falls, vital pour le pays, s'en trouve très réduite ; « *le président Museveni a qualifié* », rapporte Dame Beckett, en présidence du Conseil de Sécurité, « *le changement climatique d'acte d'agression commis par les riches à l'égard des pauvres* ».

En Asie centrale cette fois, dans la zone OSCE, les experts ont signalé à l'occasion de maintes conférences de l'Organisation que la gestion trop exclusivement hydro-électricienne des pays d'amont sur les fleuves Syr-Daria et Amu-Daria, les besoins en irrigation des pays agricoles d'aval, la place importante du coton dans les économies de trois pays de la région, une forte progression démographique, notamment en Ouzbékistan, le développement agricole du nord de l'Afghanistan, cela, dans un contexte de forte rétraction des glaciers du Pamir, constituaient des facteurs de tensions entre Etats¹².

¹² Cf. l'étude de l'International Crisis Group, « Water and conflict in central Asia », 30 mai 2002, disponible sur le site Internet www.reliefweb.int/library/documents/2002/icg, et les conclusions à paraître de la conférence tenue par l'OSCE à Tachkent les 23 et 25 octobre 2008 sous l'intitulé « Environmental security and safety – A major factor of water management ».

Lors du Forum économique et environnemental de l'OSCE de janvier 2007 à Vienne, W. Chris King, un ancien de l'US Army Command and War College, a indiqué que ses recherches montraient une corrélation très forte, entre 0,85 et 0,95, entre les relevés cartographiques des pays connaissant des problèmes de sécheresse et d'approvisionnement en eau (moins de 50 litres/jour/personne) – une donnée qui va le plus souvent de pair avec une forte croissance démographique et une diminution de la superficie des terres arables – et celle des pays « à problème », secoués par des rébellions ou des conflits¹³.

Dangers sanitaires

Ces dangers vont des épidémies accompagnant les événements climatiques extrêmes – puisque ceux-là endommagent les installations de distribution d'eau, polluent les nappes phréatiques – aux maladies pandémiques liées à l'élévation des températures, sans oublier la fragilisation des personnes âgées et des enfants lors des périodes de canicule. Toute zones confondues, les personnes à risque, les pauvres, les vieillards et les enfants sont et seront les plus menacés. Le changement climatique, ne serait-ce qu'en présence d'une élévation des températures limitée à 2 degrés, pourrait se traduire d'ici à 2100 par 50 millions de décès supplémentaires provoqués par la malaria. Le représentant de la Namibie a évoqué en avril 2007, devant les Nations Unies, « *la propagation du paludisme* », dans son pays, « *à des zones jusqu'à présent exemptes de la maladie* ».

Réfugiés environnementaux

L'avancée des déserts, la hausse du niveau des océans, l'épuisement des ressources en eau potable vont multiplier dans les années à venir le nombre de réfugiés environnementaux. Tuvalu, qui s'attend à disparaître avec ses 11 000 habitants, a déjà signé un accord avec la Nouvelle-Zélande. Le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères de la Grèce, qui tient la présidence de l'OSCE en 2009, a reconnu, lors d'une conférence récente de l'Organisation consacrée au thème des migrations, que les estimations du nombre de réfugiés environnementaux dans les années à venir différaient, par la force des choses, mais que le GIEC, pour sa part, évaluait ce nombre à 150 millions de personnes d'ici 2050, à quoi il a ajouté « *les tensions créées par les migrations, surtout si l'on parle de migrations non préparées et non assistées, pourront initier des conflits qui s'ajouteront aux conséquences négatives des migrations elles-mêmes* »¹⁴.

Menaces irréversibles

Le QRE estime à 20-30 % le nombre d'espèces qui disparaîtront avec une élévation des températures de 1,5 à 2,5 degrés d'ici à la fin du siècle ; une élévation supérieure à 3,5 degrés – toujours comparée à la période 1980-1999 – entraînerait, elle, entre 40 et 70 % d'extinctions¹⁵. Ces prévisions altèrent, s'agissant du changement climatique, la pertinence du concept très en vogue – y compris dans le domaine sécuritaire – de résilience, qui veut que nombre de systèmes sont capables de retrouver leurs performances initiales après un choc ou un traumatisme donné.

Cette panoplie de menaces, méthodiquement décrites par le 4^e rapport d'évaluation du GIEC, rapport auquel il a largement été fait référence durant le débat d'avril 2007 aux

¹³ Son intervention complète peut être trouvée en ligne sur le site de l'OSCE.

¹⁴ Théodore SKYLAKAKIS, intervention lors de la conférence préparatoire de Prague, 16 oct. 2008, disponible sur le site Internet de l'OSCE.

¹⁵ QRE, partie « Résumé pour décideurs », p. 13.

Conseil de sécurité, nous invite directement à évoquer et ce débat et l'état de mobilisation au sein d'autres organisations internationales généralistes.

LE BALBUTIEMENT DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES GENERALISTES FACE A LA MONTEE DE LA PROBLEMATIQUE DE LA SECURITE ENVIRONNEMENTALE

L'Organisation des Nations Unies (ONU)

Aux Nations Unies, il revient au Royaume-Uni d'avoir, sous sa présidence du Conseil de sécurité, en avril 2007, suscité un large et passionnant débat sur le changement climatique et ses conséquences sur la paix et la sécurité internationales. Aucune mesure, ni vote n'a été adopté à sa suite, mais une lecture attentive des procès-verbaux¹⁶ montre trois types de témoignages. Celui des Etats déjà fortement touchés par des effets vitaux des effets climatiques sur leur sécurité et pour leur survie (Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tuvalu, Iles Salomon, etc.). Ceux émanant du Groupe des 77 (dépositions du Venezuela, de l'Egypte¹⁷, du Qatar¹⁸, etc.), qui ne nient pas la réalité du changement climatique, ni ses implications sécuritaires, mais estiment que le débat doit se cantonner à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social, à la Commission du développement durable, à la Convention-cadre des Nations Unies pour le changement climatique (CCNUCC) et son Protocole de Kyoto. ; Chine¹⁹ et Russie²⁰ approuvent, tandis que les Etats-Unis évoquent le G8, renvoient à la CCNUCC, invoquent la bonne gouvernance. Le troisième groupe est celui des pays de l'Union européenne (UE), qui estiment que le Conseil de sécurité est attaché à une culture de prévention des conflits, corpus dont fait partie la résolution 1 625 (2005) ; surtout ils pensent, comme l'indique leur présidence d'alors, que, « *s'agissant d'un problème intersectoriel, aucune institution ne peut se prévaloir d'une compétence exclusive [...] L'exclusivité doit céder le pas à la contribution de tous les acteurs engagés dans ce combat, chacun pour ce qui le concerne* »²¹.

Fin 2008, le débat est revenu aux Nations Unies, sous l'impulsion des petites îles du Pacifique. La question d'un deuxième débat, ouvert, au Conseil de sécurité, sur les conséquences sécuritaires du changement climatique, a été posée. De son côté, l'Assemblée générale approuve régulièrement, sans vote, une résolution rédigée par la deuxième commission, qui, assez incantatoire, porte sur la « protection du climat de la planète pour les générations présentes et futures », appelant, pour l'essentiel, à la mise en œuvre et à la poursuite des travaux au sein de la CCNUCC.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) n'a malheureusement pas réussi, en décembre 2008, à l'occasion du conseil ministériel d'Helsinki, à adopter une décision, pourtant fort attendue, sur « le rôle de l'OSCE

¹⁶ Documents S/5663 et S/5663 (resumption 1).

¹⁷ « *Les pays en développement, y compris l'Egypte, considèrent ce débat public au Conseil de sécurité comme une tentative des pays développés de se soustraire à leur responsabilité en la matière* ».

¹⁸ « *Nous pensons que le Conseil de sécurité, du fait des déséquilibres de sa hiérarchie, n'est pas le meilleur mécanisme possible pour s'attacher à la question du changement climatique* ».

¹⁹ « *Débatte de la question au Conseil de sécurité n'aidera pas les pays qui s'efforcent d'en atténuer les effets. Ce premier débat doit donc être considéré comme une exception qui ne donnera lieu ni à documents finaux, ni à des actions de suivi* ».

²⁰ « *Le Conseil de sécurité doit s'attacher à l'examen des questions qui relèvent directement de son mandat* ».

²¹ Intervention de M. de la Sablière.

relativement aux conséquences sécuritaires du changement climatique ». Dans un ensemble à 56 pays, la Russie aura été la seule délégation à s'opposer systématiquement à la négociation de cette décision, y compris en refusant l'inscription de ce point à l'ordre du jour des travaux. Cette attitude est à tout le moins cohérente avec les propos du représentant russe au Conseil de sécurité un an et demi plus tôt, appelant à « éviter l'effolement et la dramatisation excessive de la situation », avec pour objectif manifeste une circonscription du débat aux seules enceintes des conventions spécialisées de l'ONU.

L'Union européenne (UE)

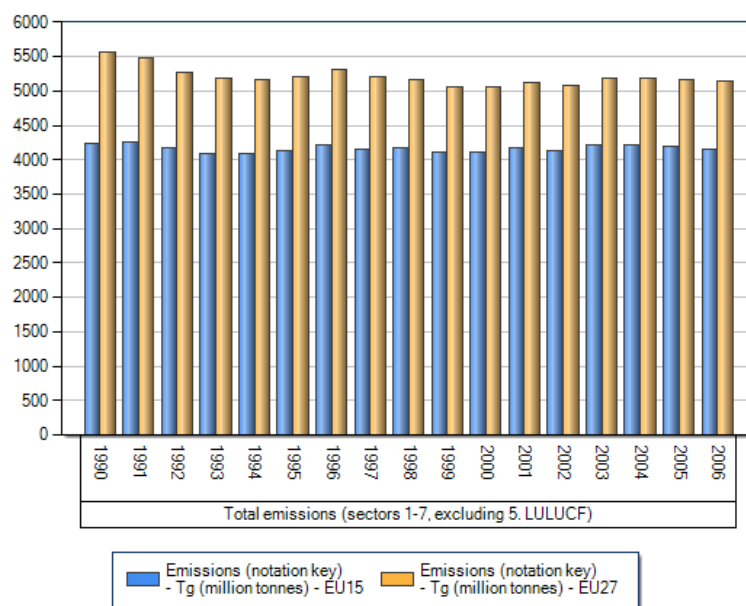
L'Union européenne aura été et devrait rester aux Nations Unies, comme à l'OSCE, la force motrice pour faire inscrire la question des conséquences sécuritaires du changement climatique à l'ordre du jour des débats des organisations internationales, « politiques ». Conceptuellement, l'UE dispose en effet, depuis mars 2008, d'un document de référence sur « le changement climatique et la sécurité internationale » adopté en Conseil européen²² : ce texte, clair et concis, pointe aussi la question de l'impact du changement climatique sur l'Arctique et le besoin urgent de s'atteler à cette question avant qu'elle ne provoque un conflit entre puissances.

Dans tous ses documents, l'Union européenne aura jusqu'à présent axé sa communication publique sur un objectif de maintien de l'évolution climatique à 2° pour 2100 – conformément aux « conclusions robustes » du QER, qui rappelle qu'une évolution probable du climat de 0,2° par décennie se retrouve dans le plus grand nombre de scénarios d'évolution – et sur une politique des trois 20 % pour 2020 (20 % d'économies d'énergie, 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation totale alors, 20 % de réduction des gaz à effet de serre).

Plusieurs considérations conduisent toutefois à en rabattre pour ce qui est de l'exemplarité du « *leadership* » européen. Ainsi, les performances réelles réalisées jusqu'à peu (*cf.* le tableau ci-dessous) montrent une décreue à peine perceptible des émissions.

Emissions de l'Union européenne (EU 15 et EU 27) entre 1990 et 2006, en Mt.équiv.-CO₂.

²² Rapport établi par le Haut-Représentant et la Commission européenne du Conseil européen, Doc. 7 249/08.



Source : Agence européenne de l'environnement, 2008.

D'où des doutes légitimes sur l'existence d'une volonté politique européenne forte, doutes qu'un député vert²³ mettait récemment en valeur, en relevant que, avec le paquet énergie climat conclu le 13 décembre, l'Europe « a clairement renoncé à limiter à 2° le réchauffement de la planète (d'ici à 2100) » et « s'est inscrite au contraire dans une trajectoire insoutenable de 4° d'ici à la fin du siècle ».

Ouvrant les travaux de la conférence de Poznan, le 1^{er} décembre 2008, le président du GIEC, Rajendra K. Pachauri, a tenu des propos similaires : « notre performance collective de réduction des GES [gaz à effet de serre] n'est pas très engageante. Les émissions ont certes augmenté en comparaison de l'époque pré-industrielle, mais, depuis, cette tendance ne désespère pas : entre 1970 et 2004, il y eu encore 70 % d'augmentation de GES ; c'est dire combien notre performance en terme d'atténuation a été faible, alors même que l'UNFCCC était signée en 1992. Ce score va contre l'esprit et les objectifs que fixe l'UNFCCC ».

Si, à Poznan, le directeur du GIEC, co-prix Nobel de la Paix 2007, a pu dire « messieurs, la science nous a déjà livré des réponses précises », c'est donc qu'une partie des réponses se trouve ailleurs. Une réflexion sur l'évolution de notre environnement et sa sécurité n'est-elle pas fondée dans ces conditions à citer au moins quelques unes des réflexions morales ou « globales » proposées récemment par des contemporains ?

QUAND LE DEBAT SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SECURITE RENVOIE A QUELQUES QUESTIONNEMENTS FONDAMENTAUX

Plusieurs hommes de science ou philosophes ont déjà visité le débat qui nous occupe ou plutôt ses fondements de manière tout à fait élaborée. Citer quelques uns d'entre eux²⁴ permet d'enrichir aujourd'hui le débat sur la sécurité environnementale, montrant au passage

²³ Daniel COHN-BENDIT / Yannick JADOT / Jean-Paul BESSET, « Débandade sur le climat », *Le Monde*, 18 déc. 2008.

que celui-là ne pourra se cantonner à des considérations de pure science, de pure sécurité ou de diplomatie.

Prodigalité de la nature et fuite en avant

Un des appels les mieux sentis relativement à l'absence de prise de conscience du fait que les biens qui appartiennent à tous, la nature, a un prix, quoiqu'elle n'en ait pas, émane du biologiste américain Garrett Hardin²⁵. G. Hardin a recours à la fable suivante, d'éleveurs dont les troupeaux paissent sur un pâtis commun ; pour maximiser son profit, chacun d'entre eux n'hésite pas à augmenter, le moment venu, d'une unité la taille de son cheptel, puis d'une encore et ainsi de suite, sans voir la détérioration progressive du commun et, ce, jusqu'à ce que celui-là soit dévasté, hors d'usage, et la subsistance du troupeau menacée. G. Hardin applique cette logique humaine à la biosphère mise en danger par la recherche, que ce soit par l'entrepreneur ou le capitaliste, d'une maximisation de ses profits (usage inconsidéré de l'eau, de l'air, du sol, etc.) ou par le consommateur moyen, d'un seul plaisir hédoniste, sans vision d'ensemble de l'état du pâturage. La fable porte. L'intérêt de la vision de G. Hardin, extrêmement schématisée ici, est d'intégrer le facteur population dans la charge que subit le commun ; d'autre part, en bon anglo-saxon, d'entretenir quelque scepticisme foncier sur la capacité de l'homme à se donner à lui-même une mauvaise conscience ou à adopter, hors toute coercition extérieure, une attitude responsable : « *ce qu'on appelle responsabilité n'est-il pas au fond le produit d'arrangement sociaux bien définis ?* »...

L'abondance de pouvoirs et de moyens de contraindre la Nature doit s'accompagner d'un sens décuplé de la responsabilité. Le philosophe allemand Hans Jonas²⁶, élève de Husserl et de Heidegger, en appelle à de « *nouvelles dimensions de la responsabilité* » : « *la technique moderne a introduit des actions d'un ordre de grandeur tellement nouveau, avec des objets tellement inédits et des conséquences tellement inédites, que le cadre de l'éthique antérieure ne peut plus les contenir* ». H. Jonas, dont l'œuvre, riche, fournit quelques clefs pour notre débat, voit clairement que les sociétés marxistes – et on serait tenté d'y ajouter les sociétés post-marxistes – sont les dernières à reconnaître que la nature a des limites à respecter : « *le culte de la technique jouit dans la société marxiste d'un prestige qui n'a rien de comparable à l'Ouest [...] l'idée même d'une limite naturelle imposée à l'industrie humaine était explicitement récusée [...] l'impulsion technique est inscrite dans la construction de l'essence fondamentale du marxisme et lui résister devient d'autant plus difficile qu'il s'y allie avec le point de vue de l'anthropocentrisme le plus extrême, pour lequel la nature entière (même la nature humaine) n'est rien d'autre qu'un moyen pour l'autoproduction de l'homme qui lui-même est encore inachevé* ». H. Jonas plaide en définitive pour une « *éthique de la survie* »²⁷ : « *nous devons marcher sur cette crête à la lumière incertaine de notre savoir et en respectant ce que l'homme a fait de lui-même pendant des millénaires d'efforts culturels [...] le non opposé au non-être est donc pour l'instant, et jusqu'à nouvel ordre, la première décision par laquelle une éthique de l'état de crise de l'avenir menacé doit traduire dans l'acte collectif le oui à l'être* »...

²⁴ Cette démarche philosophique est aussi celle du film *The Eleventh Hour* (Warner Bros, 2007), qui recourt aux témoignages/dépositions du physicien Stephan Hawking, de deux prix Nobel, etc.

²⁵ Garrett HARDIN, « The tragedy of the commons », *Science*, 13 déc. 1968. Pour une présentation de l'auteur et de son œuvre, cf. le site Internet www.garretthardinsociety.org, où on trouve également l'article cité ici.

²⁶ Hans Jonas, *Das Prinzip Verantwortung*, Insel Verlag, 1979, première traduction française aux Editions du Cerf, 1990, reprise par Flammarion, collection Champs- essai, 470 pages.

²⁷ Jonas coïncide avec Hardin dans son analyse du « succès excessif » pouvant conduire à la « catastrophe ». Comment ne pas évoquer ici les passionnantes études archéologiques, historiques, sur le facteur environnemental, notamment, dans la faillite de civilisations à leur apogée, comme la civilisation Maya, cf. *Courrier international* n°946-7, décembre 2008, « Ces civilisations qui disparaissent ».

« L'anthropocène », une nouvelle ère climatique sans précédent dans l'histoire

Le néologisme « anthropocène »²⁸ a été utilisé pour la première fois par Paul J. Crutzen, co-prix Nobel de Chimie en 1995 pour son élucidation du rôle des chlorofluorocarbures (CFC) dans l'atteinte de la couche d'ozone stratosphérique. P. J. Crutzen, chimiste de l'atmosphère, père fondateur de la théorie de l'hiver nucléaire, est bien placé pour marquer que dorénavant – cette période commence en fait au XVIII^e siècle avec l'invention de la machine à vapeur par J. Watt – le climat de la planète va être largement le produit de l'humanité en fonction de sa manière de gérer l'*oïkos*, la maison commune : déforestation ou non, ralentissement des émissions de GES ou non, etc. Une action est possible, comme le montre la mobilisation déployée pour essayer de récupérer *in extremis* le trou d'ozone au-dessus de l'Antarctique, mais la catastrophe est aussi possible, si on laisse arriver le point de non-retour (*tipping point*) ou d'emballement qu'accréditent par ailleurs les recherches du GIEC.

* *

*

La sécurité environnementale ne relève pas de l'art pour l'art. Si les hommes de science, à Poznan et ailleurs, montent dorénavant sur l'estrade, plus et mieux encore²⁹ que les hommes de lettres montaient à la tribune ou levaient le poing dans les années 1930, c'est qu'il y va de l'homme, de l'humanité, de sa vie et de sa survie. Il n'est pas certain, dit en substance Rajendra K. Pachauri à la COP 14, que nos contemporains aient compris.

A un niveau plus techniquement diplomatique, on peut hasarder, pour l'heure, les quelques conclusions temporaires suivantes.

Organisation régionale de sécurité des Nations Unies au sens du chapitre VIII de sa Charte, l'OSCE a fait œuvre pionnière en 2007 en adoptant, à Madrid, la Déclaration du même nom sur l'environnement et la sécurité : il s'agit, à la manière de l'OSCE, d'une déclaration politique, incitative, politiquement engageante, mais à valeur avant tout de repère ; une décision ministérielle de suivi, plus précise, portant spécifiquement sur la question du changement climatique – au cœur du débat sur la sécurité environnementale – et de ses implications pour la sécurité des 56 Etats participants, n'a pu être adoptée fin 2008. Ces tergiversations n'incitent pas à l'optimisme, pas plus les déclarations décalées, à la tribune des Nations Unies, sur le climat, du président tchèque, président du Conseil européen au premier semestre 2009. Toutefois, il n'y a guère de doute que l'OSCE, en particulier en raison du concept de sécurité large, trans-dimensionnelle qu'elle arbore et qui la caractérise, va revenir sur le sujet.

Aux Nations Unies aussi, le débat sur les conséquences sécuritaires du changement climatique devrait réapparaître, avec là une résonance et un impact particulier sur les institutions de l'Organisation : s'il y a débat au Conseil de sécurité, d'aucuns en profiteront

²⁸ Paul J. Crutzen, *Geology of Mankind : the Anthropocene*, in revue Nature, 2002, cf. une traduction française dans la revue « Ecologie et Politique », n°34/2007, p.143.

²⁹ L'année 2009 verra la préparation du cinquième rapport d'évaluation sur l'évolution du climat du GIEC. Cette publication fournira à ses auteurs l'occasion de s'exprimer publiquement.

pour stigmatiser l'inadaptation de cette instance à discuter d'un sujet planétaire en l'absence de plusieurs grands ; s'il est relégué à l'Assemblée générale, confiné à la CCNUCC, ce n'est pas l'impact sécuritaire du phénomène « changement climatique » qui sera mis en avant, les débats antérieurs se poursuivront,

On ne peut, en tout état de cause, dans ces conditions difficiles, que se féliciter de ce que la diplomatie française souhaite porter haut le thème de la sécurité environnementale. Le ministre français des Affaires étrangères l'a dit à la réunion ministérielle de l'OSCE à Helsinki, le 4 décembre 2008, au nom de l'Union européenne : *« nous sommes convaincus que la sécurité environnementale est, d'ores et déjà, une composante à part entière de la sécurité des Etats ».*